



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique

Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur troisième réunion conjointe

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de communiquer aux membres de la Commission le rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur troisième réunion conjointe.

* E/ECA/COE/43/1.



Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur troisième réunion conjointe

I. Introduction

1. En partenariat avec le Ministère camerounais de l'économie, de la planification et du développement régional, les bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale et en Afrique de l'Est ont organisé la troisième réunion conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, du 15 au 18 octobre 2024, à Yaoundé, sur le thème « Recherche et solutions innovantes pour accélérer la diversification économique en Afrique centrale et en Afrique de l'Est ».

2. Le principal objectif de cette réunion conjointe était d'examiner les questions règlementaires concernant le mandat et le fonctionnement des deux bureaux sous-régionaux et d'offrir un cadre de discussion qui permettrait aux experts présents de débattre des enjeux de développement économique et social et de proposer des options réalistes, inclusives et durables, conformes au thème de la réunion. Plus précisément, les objectifs de cette réunion étaient de : mieux comprendre les principaux problèmes et enjeux liés au renforcement des capacités technologiques pour l'industrialisation dans les deux sous-régions ; réfléchir à la manière de faciliter le transfert de connaissances entre les pays afin d'aménager un cadre propice à la mise en place de plateformes efficaces pour la collaboration sous-régionale ; établir une interdépendance entre le développement technologique et industriel dans les pays africains ; étudier la manière dont le commerce intra-africain pourrait favoriser une telle interdépendance.

3. Les participants ont examiné les questions statutaires relatives au fonctionnement des deux bureaux sous-régionaux dans les rapports d'activité pour 2024.

II. Participation

4. La réunion conjointe hybride a réuni 247 participants, dont les représentants des membres ci-après de la CEA : Angola, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée équatoriale, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Tchad.

5. Des observateurs de nombreuses institutions et organisations des deux sous-régions, des représentants de divers organismes des Nations Unies, ainsi que des consultants et des journalistes ont également assisté à la réunion.

6. Les Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, ainsi que les responsables désignés et experts techniques du Cameroun ont fait office de secrétariat de la réunion conjointe.

III. Ouverture de la réunion conjointe

7. La Présidente sortante du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Est, M^{me} Francine Inarukundo (Burundi), a souhaité la bienvenue aux représentants et remercié le Gouvernement camerounais d'accueillir cette rencontre et la CEA de l'avoir organisée. Elle a indiqué que le Comité intergouvernemental constituait une

plateforme permettant de débattre des politiques socioéconomiques. Elle a rappelé le succès de la deuxième réunion conjointe, tenue au Burundi, au cours de laquelle avait été soulignée la nécessité de diversifier l'économie pour en renforcer la résilience. Relevant l'actualité du thème de la réunion, elle s'est félicitée de la qualité des débats sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), avant de remercier les membres sortants du Bureau pour leurs services et leur participation, ainsi que le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est pour l'assistance qu'il prêtait aux membres. Elle a également remercié les participants et émis le souhait de voir la troisième réunion être source d'échanges fructueux.

8. Dans ses remarques liminaires, M. Denis Beina, Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale, par ailleurs représentant de la République centrafricaine, a souhaité la bienvenue aux représentants et souligné l'importance du thème de la réunion conjointe. Il a affirmé que la République centrafricaine avait été honorée de présider la précédente réunion du Comité intergouvernemental. Il était essentiel d'apporter des réponses rapides et innovantes pour diversifier l'économie des différents pays et parvenir à une prospérité durable face aux enjeux complexes sur les plans économique, environnemental et sanitaire. Il a rappelé l'importance du thème de la deuxième réunion conjointe, qui avait eu lieu en 2023, et qui avait favorisé la réflexion sur la transformation des économies en moteurs de croissance durable tout en attirant des investissements stratégiques et en offrant des biens répondant aux normes du marché. Il s'est félicité des résultats obtenus par le Bureau sous-régional en Afrique centrale depuis la précédente réunion conjointe, avant d'inviter les participants à examiner le rapport d'activité de ce bureau et à donner des orientations pour le programme de 2025. Enfin, il a souhaité au nouveau Bureau plein succès dans ses activités futures.

9. M^{me} Hanan Morsy, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée des programmes, s'exprimant au nom du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Claver Gatete, a remercié le Gouvernement camerounais d'accueillir la troisième réunion conjointe. Rappelant que l'innovation est un catalyseur pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable et l'un des principaux déterminants de la productivité, en particulier en cette ère de quatrième révolution industrielle, elle a déclaré que les pays africains devaient concevoir des politiques favorables à la recherche, à l'innovation et au développement des infrastructures pour encourager une croissance économique inclusive et réduire la pauvreté et les inégalités. Les pays africains pourraient accroître leurs liquidités en mettant en place des instruments de financement novateurs, tels que les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature et les obligations vertes et bleues, ou en activant les marchés du carbone afin d'établir une tarification équitable du carbone. L'inclusion dans le programme d'un dialogue de haut niveau sur les partenariats stratégiques visant à exploiter le capital naturel comme moyen de mobiliser des fonds et l'économie bleue était donc bienvenue. Souhaitant à tous une réunion conjointe fructueuse, elle a réaffirmé la volonté de la CEA de travailler en étroite collaboration avec les pays membres.

10. Dans son allocution, le Ministre camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, M. Alamine Ousmane Mey, a souhaité la bienvenue aux participants, remercié les deux bureaux sous-régionaux d'avoir choisi le Cameroun pour accueillir la réunion conjointe, et rappelé que c'était la première fois qu'une réunion conjointe se tenait en Afrique centrale depuis la restructuration des réunions statutaires des bureaux sous-régionaux. La diversification restait un enjeu majeur pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est qui, malgré leur potentiel réel, demeuraient vulnérables face au contexte économique international. Les pays devaient de toute urgence trouver de nouveaux moyens de stimuler la transformation

structurelle de leur économie. La CEA avait offert l'occasion de réfléchir à des solutions en matière de recherche et d'innovation pour accélérer l'industrialisation et la diversification. Faisant valoir qu'une hausse de l'investissement dans l'innovation accélérerait la croissance économique, M. Mey a souligné que les États africains avaient besoin d'un appui soutenu pour promouvoir l'innovation de façon à développer les économies bleue et verte et à favoriser une industrialisation inclusive et la diversification économique.

11. Il a mis en avant les efforts réalisés par son pays pour l'innovation dans les domaines de la production manufacturière et énergétique, favorisés par la modernisation de l'infrastructure industrielle et un environnement propice à l'innovation. Il a toutefois noté que le Cameroun faisait face à de nombreuses contraintes liées au financement en raison des garanties et de taux d'intérêt élevés, et que son cadre actuel de propriété intellectuelle constituait un obstacle à l'innovation. Enfin, il a invité les participants à ne ménager aucun effort pour assurer le plein succès de la troisième réunion conjointe, qu'il a déclaré ouverte.

IV. Élection des bureaux et examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

12. Les participants ont élu les bureaux ci-après :

Afrique centrale

Président : Cameroun

Vice-Président : Gabon

Rapporteur : Congo

Afrique de l'Est

Président : Ouganda

Vice-Président : Burundi

Rapporteur : République démocratique du Congo

13. Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail de la réunion conjointe.

14. Les travaux ont été menés en plénière, sous une forme hybride. Les points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet d'exposés suivis de débats.

V. Première séance : Aperçu macroéconomique de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est

15. La séance a été présidée et animée par M^{me} Dorothy Tataw Bekolo, Directrice de l'intégration régionale du Cameroun et Présidente du nouveau Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale.

16. MM. Mamadou Malick Bal, économiste à la CEA, et Andrew Mold, Directeur par intérim du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, ont mis en lumière les évolutions macroéconomiques en Afrique centrale et en Afrique de l'Est ainsi que les perspectives pour les États de ces deux sous-régions. Leur propos a principalement porté sur trois difficultés macroéconomiques auxquelles les pays se heurtent : le poids élevé de la dette, les pressions inflationnistes et le faible taux de croissance. Les deux sous-régions avaient fait preuve de résilience face à de nombreux chocs internes et externes. La croissance moyenne du produit intérieur brut réel était plus élevée en Afrique de l'Est (5,8 %) qu'en Afrique centrale (3,5 %). En raison de la persistance des

prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie, l'inflation restait une préoccupation commune aux deux sous-régions. Bien que l'Afrique centrale soit moins vulnérable que l'Afrique de l'Est sur le plan budgétaire, les finances publiques continuaient à dépendre fortement du prix des matières premières, en particulier du pétrole, ce qui rendait les différents pays vulnérables au risque de chocs mondiaux. Il s'agissait donc d'obstacles devant être levés par les États afin d'atteindre leurs objectifs de développement nationaux et internationaux. Dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, il importait de stimuler le commerce régional pour bâtir une économie plus forte. En ce qui concerne les références internationales et régionales, l'Afrique de l'Est avait mieux supporté les effets négatifs des récentes crises économiques mondiales que l'Afrique centrale et l'Afrique dans son ensemble. Le développement des chaînes de valeur et l'Accord ouvraient la voie à la prospérité. Cependant, la plupart des objectifs de développement durable restaient hors de portée pour la majorité des pays, en raison des difficultés rencontrées pour stimuler la croissance de manière à mener à une transformation économique et sociale durable.

17. Les débats qui ont suivi ont porté sur la nécessité de générer une croissance et une stabilité budgétaires plus inclusives et durables, d'assurer la sécurité alimentaire et de stimuler l'innovation. Les participants ont appelé l'attention sur le fait que les pays des deux sous-régions souhaitaient innover et mettre la recherche scientifique au service d'une croissance économique soutenue, en s'appuyant sur l'enseignement et la formation. Toutefois, pour améliorer leurs indicateurs de recherche et d'innovation, les pays devaient investir dans les infrastructures, adapter et moderniser leurs systèmes d'enseignement, et accorder à la recherche un appui suffisant sur les plans financier et matériel.

18. À la fin de la première séance, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a présenté le rapport sur l'amélioration de la qualité des importations pour protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale. Ce rapport mettait en relief la dépendance excessive des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à l'égard des importations alimentaires pour répondre à leur demande intérieure. Il a été mentionné au cours de la séance que les chefs d'État des pays d'Afrique centrale avaient adopté une stratégie de substitution des importations en mars 2023. Dans le rapport figurait une recommandation concernant la promotion de la production locale en mettant davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité¹.

VI. Deuxième séance : Dialogue de haut niveau sur la recherche et l'innovation pour accélérer la diversification économique en Afrique centrale et en Afrique de l'Est

19. La séance a été présidée par M^{me} Bekolo et animée par le Directeur du Bureau sous-régional en Afrique centrale, M. Jean-Luc Mastaki. Un consultant, M. Christian Otchia, a fait un exposé sur la diversification économique par la recherche-développement. Les participants ont formulé des observations.

20. M. Otchia a fait ressortir le rôle essentiel joué par la recherche et l'innovation dans la diversification économique en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Il a insisté sur la nécessité de disposer de données fiables pour appréhender le paysage de l'innovation dans les deux sous-régions, en mettant l'accent sur les brevets nationaux et étrangers, les chercheurs et les techniciens

¹ Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, CEA et Communauté économique des États de l'Afrique centrale, *Réussir l'import-substitution en Afrique centrale en embrassant la qualité : enjeu crucial pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle* (CEA, 2024).

de la recherche. L'Afrique s'était engagée naguère à consacrer 1 % de son produit intérieur brut à la recherche, comme le prévoyait le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000)². Des initiatives plus récentes, telles que la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique³, ont permis de stimuler une croissance durable. En dépit de quelques progrès réalisés dans la production scientifique et les demandes de brevets, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est restaient à la traîne par rapport à l'Afrique de l'Ouest en ce qui concernait la dynamique de l'innovation, et se heurtaient à des obstacles tels que la faiblesse des investissements dans la recherche-développement et le manque de participation du secteur privé. Bien que l'Afrique du Sud, le Kenya et le Rwanda aient fait des progrès notables, des contraintes subsistaient en raison du déficit budgétaire et des insuffisances de l'infrastructure. Le Cameroun s'efforçait de diversifier sa structure d'exportation et de passer de secteurs à faible valeur ajoutée à des secteurs à plus forte valeur ajoutée. Les brevets transfrontaliers étaient les principaux catalyseurs de l'innovation, facilitant le transfert de technologies et attirant les investissements étrangers directs. La prédominance des brevets étrangers constituait des obstacles aux innovateurs locaux. Les tendances mondiales montraient que la Chine et d'autres pays d'Asie de l'Est étaient à la pointe des dépôts de brevets. En revanche, les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est en déposaient très peu, même si certains pays d'Afrique faisaient des progrès (en particulier l'Afrique du Sud). L'innovation était cruciale pour la survie des entreprises africaines, les grandes entreprises et les gros exportateurs étant davantage susceptibles d'innover. M. Otchia a examiné divers mécanismes de financement novateur pour la recherche et l'innovation en Afrique, tels que les rachats de brevets, les subventions à la recherche participative et les partenariats public-privé, donnant des exemples d'application de ces mécanismes en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, au Kenya et en Zambie. Il a souligné les difficultés auxquelles les pays devaient faire face pour pouvoir renforcer l'innovation locale, accroître l'investissement dans la recherche et réduire leur dépendance à l'égard des brevets étrangers. Le renforcement du capital humain, des institutions et des écosystèmes d'innovation serait essentiel pour une transformation économique durable en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

21. Les participants ont examiné la question du financement de la recherche et de l'innovation. Ils ont convenu que les institutions publiques n'accordaient pas suffisamment d'attention à l'innovation, que les grandes entreprises ne faisaient pas assez d'efforts pour affronter le marché international, et que la productivité en Afrique centrale était insatisfaisante. Ils se sont félicités de l'innovation dont ont fait preuve les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et ont exhorté les pays à adopter des politiques nationales aptes à encourager les entreprises à innover davantage. Ils ont également convenu que l'innovation pouvait pallier le manque de productivité.

VII. Troisième séance : État d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique centrale et en Afrique de l'Est : enseignements tirés du passé pour l'avenir

22. La séance a été animée par le Directeur par intérim du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est. Au cours du débat, les participants ont attiré l'attention sur le fait que les politiques prévues par les différentes communautés économiques régionales et stratégies nationales ne coïncidaient pas les unes

² Organisation de l'unité africaine (Addis-Abeba, 1980).

³ Commission de l'Union africaine (Addis-Abeba, 2024).

avec les autres, ainsi que sur les différences dans le rythme de mise en œuvre dans les deux sous-régions, avant de mettre en avant la nécessité d'améliorer la qualité des chaînes de valeur et des produits et d'en accroître la quantité. D'autres facteurs ont également été mentionnés comme constituant des obstacles à la fluidité des échanges : déficits d'infrastructure, absence d'harmonisation des procédures douanières et utilisation prédominante du dollar des États-Unis pour le commerce intra-africain. Les participants ont appelé à une meilleure coordination et à une meilleure harmonisation des politiques entre les membres de la CEA et les communautés économiques régionales. Ils ont fait valoir l'importance du rôle à donner au secteur privé, tout particulièrement aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, dans l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, rappelant que les petites entreprises n'avaient qu'un accès limité au financement et à l'information sur les marchés. Il importait de poursuivre la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à l'Accord et des mesures visant à transformer les couloirs de transport (tels que les couloirs du Nord et du Centre) en artères économiques pour stimuler le commerce régional. La plupart des pays africains étaient prêts à commercer dans le cadre de l'Accord, ratifié par 47 États. En outre, 18 pays étaient prêts à mettre en œuvre le protocole sur le commerce numérique. Les participants ont souligné le rôle crucial joué par les communautés économiques régionales dans l'harmonisation des politiques visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Il fallait, comme cela a été mis en avant, davantage renforcer les capacités des jeunes et investir dans le commerce numérique, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement et l'alphabétisation numérique, si l'on voulait obtenir une participation plus large à la mise en œuvre de l'Accord. Il convenait de remédier à l'insuffisance des infrastructures, des données et des moyens financiers.

23. Les participants ont recommandé de renforcer le rôle des communautés économiques régionales et des États s'agissant d'harmoniser les stratégies, d'établir des priorités en termes d'investissement dans les infrastructures, d'améliorer l'accès au financement, de fournir aux acteurs du secteur privé des informations commerciales de qualité, et de gérer des monnaies multiples. Une volonté politique forte était essentielle pour surmonter les difficultés et accélérer la mise en œuvre de l'Accord.

VIII. Quatrième séance : Priorités du secteur privé et perspectives des jeunes s'agissant de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

24. La séance a été présidée par un représentant de l'Ouganda, M. Cosmas Mwikire, et animée par M^{me} Tesi Kaven, journaliste au quotidien rwandais *The New Times*. Des représentants du secteur privé, de la jeunesse et des femmes ont fait part de leurs points de vue.

25. Au cours de la séance, des observations ont été faites par les participants suivants : M^{me} Claudia Lina Asimwe, représentante de l'Initiative sous-régionale d'appui à la promotion de la femme en Afrique de l'Est ; M. Pierre Quatre, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles ; M. Kennedy Kenyi Lodiong, Secrétaire général de l'Association des fabricants du Soudan du Sud ; M. John Bosco Kalisa, Président exécutif du Conseil consultatif des entreprises et de l'investissement en Afrique de l'Est ; M. Narcisse Chassem, représentant de l'Association des employeurs du Cameroun.

26. Les participants ont fait observer que les entreprises n'étaient pas bien représentées dans les processus décisionnels concernant la mise en œuvre de

l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le manque d'infrastructures et d'énergie à un coût abordable continuait de miner la transformation industrielle en Afrique. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises n'avaient pas accès au financement ni à des informations sur les marchés et le commerce (ce problème touchant tout particulièrement les entreprises commerciales appartenant à des femmes et à des jeunes), ce qui pouvait entraîner des retards et la dégradation des produits. Les coûts de transport élevés et les frais de visa sapient la prospérité.

27. Il a été relevé que les femmes travaillant dans le secteur informel avaient besoin d'aide pour saisir les possibilités offertes par l'Accord. Le coût du commerce était élevé, et les documents connexes étaient rarement disponibles dans les langues locales. Conscients du rôle joué par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois, les intervenants ont cependant constaté un déficit de connaissances dans le domaine des finances et du numérique, en particulier en ce qui concerne la capacité des pays à protéger leurs données commerciales. La diversification des produits et le dialogue entre les secteurs public et privé ont été jugés essentiels.

28. La participation du secteur privé et l'autonomisation des groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes, étaient considérés indispensables pour la bonne mise en œuvre de l'Accord. Une volonté politique et une sensibilisation accrue des parties prenantes étaient quant à elles essentielles pour surmonter les difficultés et accélérer la mise en œuvre de l'Accord.

IX. Cinquième séance (première partie) : Innovations pour la transition vers une économie bleue résiliente face aux changements climatiques

29. La séance a été présidée par un représentant des bureaux, et animée par la Chef de la Section des politiques générales et de la planification de la Division de la planification stratégique et du contrôle des résultats, M^{me} Daya Bragante. Au cours de cette séance, M^{me} Honita Cowaloosur, économiste au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a fait un exposé, des observations ont été formulées par les participants et des discussions ont eu lieu sur les innovations susceptibles de stimuler l'économie bleue aux fins de la croissance et de la diversification économiques dans les deux sous-régions. Les participants ont fait part des résultats et des recommandations de la réunion d'experts sur les innovations pour une transition vers une économie bleue résiliente face aux changements climatiques en Afrique centrale et en Afrique de l'Est qui s'était tenue en ligne le 2 octobre 2024. Ils ont également échangé des informations sur les initiatives récentes et en cours de la CEA en matière d'économie bleue, ainsi que sur les objectifs futurs.

30. Les participants ont reconnu la nécessité d'intégrer les politiques en faveur de l'économie bleue pour éviter tout cloisonnement du développement économique. Il fallait adopter une approche intégrée, transversale et multisectorielle du développement de l'économie bleue, conforme aux objectifs du développement durable sur les plans économique, environnemental et social. Le développement de l'économie bleue était axé sur l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce pour stimuler la prospérité. Compétitivité, résilience et financement, à l'instar du Fonds bleu pour le bassin du Congo en Afrique centrale, qui avait permis de créer des emplois, de réduire la faim et de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes, étaient des facteurs nécessaires à cet égard.

31. Des présentations ont été faites sur les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les potentialités offertes par l'économie bleue aux Seychelles. Les intervenants ont indiqué que ce pays avait cherché à renforcer la

diversification de son économie en développant des secteurs non traditionnels, faisant ainsi de l'économie bleue un moteur de croissance durable et équitable. Les Seychelles avaient investi dans des solutions océaniques telles que la biotechnologie, et avaient créé des pépinières d'entreprises, obtenant ainsi des résultats tangibles. Elles avaient également accordé une place importante à l'économie circulaire, notamment dans le cadre d'une importante initiative visant à réduire la pollution marine et les 90 000 tonnes de déchets générés chaque année. La CEA avait formé 80 Seychellois, leur apportant ainsi une aide à l'élaboration d'un plan d'action sur l'économie circulaire, à l'analyse de l'accès au marché et au financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans l'économie circulaire. L'intégration des cadres sur les économies bleue et circulaire visait à créer de la valeur, à appuyer les industries locales, à protéger la biodiversité et à offrir de nouvelles opportunités aux entreprises et à la population.

X. Cinquième séance (deuxième partie) : Partage de connaissances et d'expériences sur les plateformes d'innovation régionales et nationales

32. La séance a été animée par un représentant du secteur privé, M. Tumenta Kennedy. Diverses observations ont été formulées par des représentants du secteur privé et du monde universitaire. La séance avait essentiellement pour objet d'explorer les applications pratiques de la recherche et de l'innovation permettant de relever les défis régionaux et de mettre en lumière les points de vue des acteurs du secteur privé et de certains innovateurs sur les enjeux actuels.

33. Au cours du débat, les participants ont souligné les difficultés et les possibilités liées à la gestion de l'innovation en Afrique. Il convenait d'appuyer l'innovation par des initiatives telles que la mise en place d'ateliers et de laboratoires. Il fallait des financements et des innovations bien structurés, répondant aux besoins des consommateurs ou du marché. L'échec de nombre d'idées novatrices était souvent dû à des problèmes systémiques tels que le manque de clarté concernant les étapes ultérieures de la démarche d'innovation. De ce fait, les consommateurs locaux n'avaient pas confiance dans la qualité des produits. Les innovateurs devaient donc privilégier la qualité et la simplicité et s'attacher à satisfaire les besoins du marché.

XI. Sixième séance : Dialogue de haut niveau sur les partenariats stratégiques pour valoriser le capital naturel et financer l'industrialisation et la diversification économique

34. La séance a été animée par le représentant du Gabon, M. Fidèle Magouangou. M. Adama Ekberg Coulibaly, Chef de la section des initiatives sous-régionales au Bureau sous-régional en Afrique centrale, a fait un exposé sur les partenariats stratégiques et les innovations pour l'établissement d'un consortium et d'un marché des crédits d'émission de carbone afin de valoriser le capital naturel dans le bassin du Congo.

35. Dans son exposé, il a attiré l'attention sur le fait que les pays d'Afrique centrale disposaient d'un capital naturel exceptionnel, en grande partie grâce au bassin du Congo, qui les aiderait à subvenir à leurs besoins de financement vert et climatique pour parvenir à une industrialisation durable, conformément à l'objectif de développement durable n 9. Malgré leur potentiel important de croissance écologique, les pays d'Afrique centrale n'accordaient pas une grande importance aux possibilités de création de richesses et d'emplois dits « verts » offertes par la recherche et l'innovation. C'est dans cette optique que

la Communauté économique des États de l'Afrique centrale avait lancé l'idée d'un consortium pour l'évaluation et la valorisation du capital naturel de l'Afrique centrale, qui servirait à lever des fonds pour la mise en œuvre de programmes de développement dans cette sous-région. Bien que ce consortium ait pu compter des États membres et des parties prenantes d'Afrique centrale, il importait d'établir des alliances stratégiques avec des pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est, étant donné que les bassins de l'Amazonie, du Congo, du Mékong et de Bornéo représentaient plus de 80 % du couvert forestier tropical mondial. De telles alliances leur permettraient de parler d'une même voix pour négocier de meilleurs prix pour les services écosystémiques fournis par le capital naturel, tels que les crédits d'émission de carbone. La Banque de développement des États de l'Afrique centrale, la CEA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement au Gabon et le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui ont manifesté leur intérêt à rejoindre ce consortium, devraient donc s'employer à le rendre opérationnel.

36. Les intervenants se sont penchés sur la procédure de fixation des prix du marché des crédits d'émission de carbone et sur la gouvernance du consortium. Les participants ont souligné qu'une fois le consortium opérationnel, il faudrait entreprendre une étude pour évaluer le capital naturel de chaque pays membre afin de déterminer les avantages qui peuvent être tirés de la valorisation de ce capital.

XII. Septième séance : Présentation des rapports d'activité des Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est

37. La séance a été coprésidée par un représentant de chaque bureau, et modérée conjointement par le Directeur du Bureau sous-régional en Afrique centrale et le Directeur par intérim du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est. Des exposés ont été faits par des représentants des deux bureaux sous-régionaux.

38. M^{me} Sandrine Koissy-Kpein, économiste au Bureau sous-régional en Afrique centrale, a mis en lumière les efforts déployés par le Bureau sous-régional pour stimuler la diversification économique et la transformation structurelle en vue d'un développement inclusif et durable. Elle a présenté quelques-unes de ses principales réalisations, telles que l'appui à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf par la finalisation des stratégies nationales et sous-régionales à ce sujet de huit pays, ainsi que deux rapports sur le genre et l'inclusivité commerciale. Le Bureau sous-régional avait également organisé une semaine dédiée à la promotion de l'Accord en Afrique centrale, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités, et avait œuvré à l'amélioration des connaissances sur la comptabilisation du capital naturel, le compte satellite du tourisme et les économies bleue et forestière. Il avait également contribué à la mise en place de zones économiques spéciales de nouvelle génération, obtenant des avancées notables dans une initiative sur la fabrication de batteries en République démocratique du Congo et la promotion d'écosystèmes numériques au Gabon. Le Bureau avait contribué à des initiatives sur les données touristiques à Sao Tomé-et-Principe, et s'était employé à renforcer les capacités statistiques dans toute la sous-région. Les obstacles recensés étaient notamment l'instabilité politique, les retards administratifs et le manque de ressources financières, qui rendaient évidents la nécessité d'une collaboration de haut niveau et d'une mobilisation des ressources du secteur privé. En 2025, le Bureau sous-régional allait poursuivre ses activités visant à encourager la diversification économique et l'industrialisation, en particulier par l'exploitation durable des ressources naturelles et l'aménagement de zones économiques inclusives, tout en veillant

à collaborer avec les organismes des Nations Unies et les partenaires stratégiques pour atteindre des objectifs de développement plus globaux.

39. Dans sa présentation, M^{me} Emelang Leteane, spécialiste des questions sociales au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, a indiqué que le Bureau avait collaboré avec les pays membres pour faire progresser d'importantes initiatives de développement, notamment en aidant le Burundi, Djibouti et le Rwanda à accélérer la mise en œuvre de leurs stratégies relatives à l'Accord portant création de la ZLECAf. Le Bureau sous-régional avait aidé le Burundi à mettre en place son comité sur l'Accord, et avait informé les entreprises djiboutiennes des prescriptions liées à l'Accord visant à améliorer l'accès aux marchés. Il s'était employé à exploiter le potentiel offert par l'économie bleue dans le cadre de l'Accord en aidant la Communauté de l'Afrique de l'Est à élaborer une stratégie sous-régionale en la matière. Aux Seychelles, un séminaire de formation et un concours avaient été organisés à l'intention des microentreprises et des petites et moyennes entreprises afin de trouver des moyens d'améliorer le recyclage des plastiques et de réduire la quantité de déchets. En outre, le Bureau sous-régional avait appuyé activement le secteur du tourisme dans sa participation à la diversification économique, en aidant, par exemple, l'Autorité intergouvernementale pour le développement à élaborer son Plan directeur pour le tourisme durable (2024-2034) et en aidant Djibouti et l'Éthiopie à intensifier l'utilisation des comptes satellites du tourisme pour mesurer la contribution du tourisme à l'économie.

40. Dans son exposé, M. Giuseppe d'Aronco, économiste, a parlé de l'intelligence artificielle, faisant ressortir sa capacité à simuler l'intelligence humaine. Il a distingué l'intelligence artificielle dite « faible », axée sur certaines tâches bien définies, de l'intelligence artificielle dite « forte », qui visait à fournir une intelligence d'application générale, analogue à celle de l'être humain. Il a parlé de la croissance exponentielle de l'intelligence artificielle, stimulée par les progrès technologiques et les investissements opérés par les multinationales spécialisées dans les technologies de l'information, ainsi que des perspectives et des questions éthiques y associées. Il a mentionné les difficultés que connaissait l'Afrique, telles que le faible taux d'accès à Internet (42 % en 2024) et le manque de contribution de la région à la recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle (0,77 % des publications mondiales sur le sujet). Enfin, il a insisté sur les possibilités offertes par l'intelligence artificielle, en particulier dans des initiatives agricoles telles que mAgri.

41. En conclusion, les participants se sont félicités du travail accompli par les deux bureaux sous-régionaux, et ont exhorté la CEA à appuyer tous les pays africains, à tenir compte de l'intelligence artificielle dans les initiatives d'intégration sous-régionale et à renforcer l'innovation.

XIII. Recommandations concernant l'action future, compte tenu du thème de la troisième réunion conjointe

42. À la lumière des débats, les membres du Comité ont formulé les recommandations suivantes :

- a) La CEA et les partenaires techniques et financiers devraient :
 - i) Continuer d'intensifier leur appui aux pays africains ;
 - ii) Aider les pays à mettre en place des groupes de coordination sur l'économie bleue nationale afin de faciliter la mise en œuvre de plans dans ce domaine aux niveaux continental, sous-régional ou national et l'évaluation du potentiel offert par l'économie bleue ;

- iii) Aider les pays à définir leur position sur l'exploitation minière des grands fonds marins ;
 - iv) Appuyer les pays dans la mise en place d'une économie bleue circulaire à tous les niveaux.
- b) Compte tenu de l'importance de la recherche et de l'innovation, les pouvoirs publics devraient :
- i) Mettre au point des financements et des solutions adaptés au contexte africain, mettre davantage l'accent sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, mobiliser et diversifier les financements en encourageant le dialogue public-privé et en favorisant la transition numérique de l'administration fiscale ;
 - ii) Communiquer sur les meilleures pratiques en matière de financement de projets d'économie bleue et poursuivre la mise en place de cadres pour un meilleur accès au financement ;
 - iii) Encourager la substitution des importations pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et stimuler la croissance ;
 - iv) Accroître les budgets consacrés à la recherche-développement, créer un pôle de recherche africain et contribuer à l'ouverture d'incubateurs nationaux de recherche et d'innovation, renforcer les capacités des organismes existants et inculquer une culture de l'innovation par le biais des programmes scolaires ;
 - v) Renforcer les cadres réglementaires appropriés et encourager l'élaboration de programmes de promotion de l'innovation ;
 - vi) Entretenir le dialogue avec le secteur privé pour le succès de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (en prêtant une attention particulière à l'autonomisation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés), veiller à la sécurité des commerçants et des marchandises échangées, et faciliter l'intégration des entreprises à la mise en œuvre de l'Accord ;
 - vii) Accroître le nombre d'infrastructures transfrontalières appropriées, notamment les solutions transfrontalières et de transport, pour relier les pays entre eux et stimuler l'activité commerciale ;
 - viii) Continuer de sensibiliser les acteurs du secteur privé à l'Accord, en particulier les femmes et les jeunes ;
 - ix) Établir des plateformes numériques et physiques pour faciliter la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques et l'innovation liées à l'Accord.
- c) Les communautés économiques régionales devraient :
- i) Davantage harmoniser leurs règles commerciales ;
 - ii) Mettre en place une stratégie sous-régionale de mise en commun des ressources pour financer l'innovation.

XIV. Huitième séance : Clôture

43. La séance a été présidée par M. Mey. Les membres des comités ont remercié M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, ainsi que le

Gouvernement et le peuple camerounais pour leur accueil chaleureux. Les directeurs des deux bureaux sous-régionaux ont également remercié tous les représentants pour leur participation à la réunion conjointe, notant la qualité des débats. Ils ont également remercié les organisateurs, les membres des comités, les interprètes et le personnel sur place, souhaitant à tous un bon retour chez eux. Ils ont réaffirmé la volonté des bureaux de mettre en œuvre les recommandations qui avaient été formulées.

44. Les participants ont été informés que le Gabon serait l'hôte de la prochaine réunion conjointe, prévue en 2025. En ce qui concerne le thème de cette prochaine réunion, les participants ont fait des suggestions touchant à la substitution des importations, en laissant aux membres des bureaux le soin d'y mettre la dernière main.

45. Dans ses observations finales, M. Mey a rappelé l'importance du thème de la réunion conjointe, faisant valoir que la transformation structurelle et la diversification économique dans les sous-régions conserveraient leur caractère prioritaire. Évoquant la nécessité d'une mise en œuvre rapide des recommandations issues de la réunion conjointe (la recherche et l'innovation étant toutes deux des facteurs critiques pour atteindre les objectifs de développement durable), il a rappelé la nécessité de tirer le meilleur parti du capital naturel dans les sous-régions et de renforcer les partenariats stratégiques, tels que ceux constitués dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Enfin, ayant exhorté les participants à continuer d'œuvrer pour la défense de leurs intérêts et à traduire les recommandations en objectifs clairs et réalisables, il a prononcé la clôture des travaux de la troisième réunion conjointe.